

DEC220224DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Christelle Roy, directrice de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale ;

Vu la décision DEC211896DAJ du 12 mai 2021 portant nomination de Mme Christelle Roy aux fonctions de directrice de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI),

DECIDE :

Art. 1^{er}. - Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Mme Christelle Roy, directrice de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, les accords de coopération scientifique avec des partenaires académiques de l'espace européen et hors espace européen, à l'exception de ceux entrant dans le champ de compétence des délégués régionaux du CNRS ou de ceux créant une unité de recherche du CNRS.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2022

Le président-directeur général

Antoine Petit

